

## Réponses à certaines questions posées dans « *L'exposé de la situation* » publié par les États généraux sur l'éducation

PAR UN GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE SOCIOLOGUES ET D'ANTHROPOLOGUES :

Maurice Angers, Ex-coordonnateur de sociologie, Denyse Bilodeau, vice-présidente de l'AAQ, Dorval Brunelle, Comité arrimage - UQAM, Anne Cazé, Comité arrimage - Cégep Sorel-Tracy, Lyne Chamberland, Comité arrimage - Collège Maisonneuve, Michel Dumont, Comité arrimage - Collège Limoilou, Claire Fortier, Comité arrimage - Collège Édouard-Montpetit, Jacques Fournier, Président de l'APPSC, Andrée Gendreau, Présidente de l'ACSALF, Jacques Hamel, Comité arrimage - U. de M. et ACSALF, André Mercier, Ex-coordonnateur d'anthropologie, André Tessier, Président de l'AAQ et Jocelyne Valois, ACSALF.

Mai 1996

*L'Exposé de la situation*, publié en janvier dernier par les États généraux sur l'éducation, suscite plusieurs questions fort intéressantes. Le « comité arrimage cégeps-universités en sociologie » regroupant des professeures et professeurs des cégeps et des département de sociologie de deux universités (l'UQAM et l'Université de Montréal) s'est senti interpellé par certaines d'entre elles. Nous croyons, à titre d'exemple, alimenter favorablement le débat autour des questions d'harmonisation des programmes puisque notre comité travaille dans ce sens depuis le printemps 1990.

Nous avons eu le goût d'en discuter avec nos collègues et avons pris l'initiative de regrouper les associations nationales de professeurs d'anthropologie et sociologie des cégeps et universités. Ces associations sont les suivantes : l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française (l'ACSALF) qui regroupe plus de six cents anthropologues et sociologues à travers le Canada dont près de quatre-vingt-quinze pour cent sont du Québec, l'Association des anthropologues du Québec (l'AAQ) qui regroupe, entre autres, près d'une soixantaine d'anthropologues des collèges et des universités, l'Association des professeures et professeurs de sociologie des collèges (l'APPSC) qui regroupe près d'une centaine de sociologues des collèges sans oublier les deux ex-représentants des coordinations provinciales d'anthropologie et de sociologie qui nous tiennent encore bien à coeur. Grâce à ce regroupement, la réflexion s'est élargie et un texte a pris forme.

Ce texte que nous vous présentons ici répond à plusieurs questions soulevées dans *L'Exposé de la situation*, et ce, tout particulièrement, autour du chapitre trois à propos des curriculums d'étude, à l'enseignement collégial et universitaire. Nous espérons grandement le présenter lors des assises nationales des États généraux qui se tiendront l'automne prochain.

### ■ À PROPOS DE LA MISSION ÉDUCATIVE

**1. Partagez-vous que la mission éducative doit être redéfinie autour des trois finalités suivantes : instruire, socialiser et préparer à l'exercice des rôles sociaux? L'objectif d'instruire doit-il être considéré comme l'axe central de cette mission ou mis sur un pied d'égalité avec les deux autres? (p. 19)**

Nous endossons pleinement ces trois finalités qui ne peuvent être atteintes l'une sans l'autre. En effet, du point de vue de la sociologie et de l'anthropologie, il est essentiel de considérer l'école comme imbriquée profondément dans la société. Loin d'être un milieu étanche où peuvent se réaliser des réformes en vase clos, l'école est le reflet des mécanismes d'intégration et d'exclusion qui sont à l'oeuvre dans la société.

L'école sera véritablement intégratrice en autant qu'elle saura instruire, bien sûr, mais aussi et peut-être surtout en autant qu'elle socialisera les jeunes à une société en mutations constantes et qu'elle formera des citoyens autonomes et responsables en vue de l'exercice de rôles sociaux multiples et variés. À notre avis, le choix de centrer prioritairement la mission éducative sur l'objectif d'instruire et de

mettre au second plan les objectifs de socialiser et de préparer à l'exercice des rôles sociaux renforcerait les mécanismes d'exclusion sociale qui se manifestent dès l'enfance.

Cette interrelation entre les trois objectifs de l'école permet en outre de consolider le caractère fondamental de la formation. L'acquisition de connaissances (le « savoir »), que toute formation doit viser, s'effectue alors en complémentarité avec celles du « savoir-être » et du « savoir-faire ».

### Recommandation :

- Que la mission éducative soit définie en fonction des trois objectifs interreliés que sont « instruire, socialiser et préparer à l'exercice des rôles sociaux » afin de privilégier le caractère fondamental de la formation.

**5. Partagez-vous l'opinion selon laquelle la mission de recherche à l'université est survalorisée au détriment de la mission d'enseignement? Si oui, devrait-on redresser la situation? Comment? (p. 19)**

Nous pensons que la mission de recherche fait partie intégrante de la mission d'enseignement et ce, tant au niveau collégial qu'à l'université. C'est pourquoi nous estimons que la question de la survalorisation de la recherche par rapport à l'enseignement est mal posée.

Le défi de l'université est double : il consiste à produire et à transmettre de nouvelles connaissances et de nouvelles expertises. En ce sens, la recherche doit occuper une part essentielle dans la définition de la mission universitaire. Le problème tient moins à la survalorisation de la recherche de manière générale et abstraite, mais plutôt à la survalorisation d'un type de recherche par rapport à un autre, en l'occurrence la recherche subventionnée par rapport à celle qui ne l'est pas. C'est cette survalorisation qui est la cause d'une certaine asymétrie entre des fonctions de recherche et d'enseignement dans la mesure où les exigences propres à la recherche subventionnée conduisent ceux et celles qui y sont engagés à devoir assumer la plus grande part de leur tâche dans l'encadrement et le soutien aux équipes de recherche et de devoir délaisser, de ce fait même, une implication soutenue dans l'enseignement et surtout dans l'enseignement au premier cycle. La solution la plus dommageable, on le comprendra facilement, serait celle qui conduirait à la réduction de la part de la recherche subventionnée, par exemple, puisque non seulement affecterait-elle la mission de l'université, mais, surtout, elle pénaliserait l'apprentissage des étudiants. L'autre solution, non moins dommageable, serait de brider les équipes non subventionnées et les efforts de recherche engagés sur une base individuelle.

La solution à ce déséquilibre passe par un meilleur arrimage entre les deux missions de telle sorte que le plus grand nombre d'étudiants puissent bénéficier de l'insertion dans des équipes de recherche. Une telle exigence passe donc par la pleine reconnaissance de la fonction formatrice de la recherche dite « non subventionnée ». C'est d'ailleurs à cette condition que la mission d'enseignement pourra se rapprocher de la mission de recherche, alors que toute tentative pour réduire la part de recherche ne saurait conduire qu'une rapide dévalorisation de l'enseigne-

ment universitaire. Enfin, l'interdépendance enseignement/recherche serait aussi encore mieux servie à la faveur d'une collaboration entre les recherches universitaires et celles effectuées au niveau collégial, plusieurs de ces dernières étant directement reliées à la mission d'enseignement.

**Recommandations :**

- Que la question du rapport entre les missions de recherche et d'enseignement à l'université soit définie de manière à faciliter la poursuite de la recherche, d'élargir l'implication des étudiants et étudiantes dans des équipes de recherche, subventionnées ou non, tout en accroissant la qualité des enseignements dispensés.
- Pour relever ce défi, nous recommandons que soit prévu un meilleur arrimage entre les fonctions d'enseignement et de recherche à l'université d'une part, et que soit élargie la participation de la recherche universitaire aux professeurs/chercheurs des collèges et Cégeps d'autre part.

**■ À PROPOS DES CURRICULUMS D'ÉTUDE À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**

**1. Croyez-vous qu'il serait souhaitable de renforcer la tendance à concevoir la formation préuniversitaire comme la poursuite de la formation générale plutôt que comme de la préspecialisation? (p. 53)**

Il nous apparaît important de maintenir et de renforcer le caractère général de la formation préuniversitaire dispensée dans les collèges, et ce dans le sens de la formation fondamentale. Ce choix nous amène à faire ici une mise en garde : contrairement à certaines opinions qui se sont exprimées, nous ne considérons pas le maintien de disciplines comme une préspecialisation. Des cours disciplinaires au niveau collégial assurent au contraire une formation fondamentale axée sur la connaissance des grandes traditions historiques de diverses disciplines, sur la familiarité avec les circonstances historiques de leur apparition et de leur développement, sur la maîtrise des méthodes de recherche et d'analyse qui leur sont propres. C'est là un des acquis les plus importants des collèges québécois. Autrement, la formation générale risque d'être perçue comme un saupoudrage de connaissances diverses dont l'élève ne peut évaluer ni la pertinence ni la rigueur.

Précisons cette prise de position en évoquant les apports, à la fois complémentaires et spécifiques, de l'anthropologie et de la sociologie dans la formation collégiale. Ces deux disciplines ont en commun d'étudier les principaux enjeux qui se posent aux sociétés depuis leur origine. Que ce soit du point de vue anthropologique, qui se concentre sur l'analyse comparative des sociétés et des cultures dites « autres » et de leurs rapports avec notre propre société de même que sur l'étude de l'évolution et de la variabilité biologique de l'espèce humaine, ou sociologique, qui privilégie l'analyse des rapports sociaux qui sont à l'oeuvre dans les mutations sociales, ces deux disciplines assurent aux élèves un éventail d'aptitudes leur permettant d'être à la fois fonctionnels, rigoureux et surtout polyvalents dans un monde en mutation.

En effet, nul ne peut nier que le visage de la société québécoise de même que celui du monde dans son ensemble ont changé rapidement depuis quelques décennies. Les vagues successives de migrations, le changement des frontières nationales, les déplacements forcés et massifs de populations, la mondialisation des échanges et de l'information... sont autant de facteurs qui ont contribué à créer des sociétés où coexistent le pluralisme social et la diversité culturelle.

Dans ce contexte, l'apport spécifique de l'anthropologie tant dans la compréhension des phénomènes culturels que dans celle des différences biologiques ressort de façon particulière. S'il ont favorisé les contacts entre les cultures, les changements évoqués plus haut ont aussi entraînés des manifestations d'incompréhension, de rejet, de racisme et même de violence. Nous en sommes aujourd'hui à un carrefour où la tolérance et le respect des identités individuelles et collectives passent non seulement par une connaissance descriptive de l'« autre » mais aussi par une éducation au respect des droits, devoirs et liberté de chacun et de chacune, grâce à

une meilleure compréhension des rapports entre cultures. Or, privilégiant une approche holistique et utilisant des outils d'observation et d'analyse essentiels à une comparaison rigoureuse, l'anthropologie permet d'identifier, de connaître, de comprendre et d'apprécier les variations et les différences culturelles, tant dans le monde que dans la société québécoise. Elle est donc en mesure de former des élèves ouverts à une cohabitation interculturelle respectueuse de l'identité dans la diversité. De même, en étudiant la variabilité biologique de l'espèce humaine, l'anthropologie est aussi en mesure d'initier les élèves à différents concepts qui, expliquant notre unicité biologique fondamentale, amènent à rejeter la notion de « race » et le racisme. D'autres notions, comme les mutations et les manipulations génétiques, permettent en outre aux élèves de poser un jugement éclairé sur l'impact de certaines découvertes pour notre avenir.

Par ailleurs, la sociologie privilégie un point de vue général pour l'étude des rapports sociaux caractérisant les sociétés contemporaines. Elle a pour but d'appréhender les problèmes sociaux dans leur totalité, faisant ressortir les différents facteurs sociaux qui en sont à l'origine ainsi que les contraintes qui accompagnent toute vie sociale. La sociologie devient ainsi un guide d'intervention pour remédier à ces contraintes qui, sur le plan concret, d'existent par des problèmes de fonctionnement de groupes sociaux, d'organisations ou de la société dans son ensemble. Ce faisant, elle amène les élèves à revitaliser leurs jugements personnels sur des questions d'actualité comme : quels sont les facteurs sociaux qui expliquent l'apparition de comportements dysfonctionnels comme la délinquance, la violence...? Comment expliquer les changements en profondeur qu'a connus la famille au Québec? Quel rôle jouent certaines caractéristiques sociales comme le niveau de scolarité des parents ou leur origine ethnique dans les chances d'accès à une formation scolaire élevée chez les jeunes? Quelles sont les conditions sociales qui expliquent les variations du taux de suicide dans différentes catégories de la population, notamment chez les jeunes? Quelles sont les causes sociales des relations conflictuelles entre groupes sociaux? Comment expliquer la position précaire des jeunes dans la société?...

Avec ces exemples illustrant l'apport de l'anthropologie et de la sociologie dans la formation collégiale, nous avons voulu insister sur l'importance du maintien des disciplines dans la formation générale dans le sens de fondamentale. Grâce à des cours disciplinaires situés dans une perspective interdisciplinaire, et c'est le cas notamment dans le programme de sciences humaines, l'élève est amené à voir la source et la complémentarité des connaissances de même que les méthodes nécessaires pour y parvenir. Cette approche programme, que nous endossons pleinement, permet de plus d'harmoniser les exigences des cours disciplinaires envers les élèves.

Par conséquent, la réforme du collégial visant à redéfinir la formation préuniversitaire en terme de compétences et sans l'assurance d'une référence explicite aux disciplines nous apparaît comme le gage d'une formation générale détournée de ses fondements. Contrairement aux objectifs de cette réforme, le bagage sur lequel pourra tabler l'enseignement universitaire risque d'être encore plus mince.

**Recommandations :**

- Que la formation préuniversitaire privilégie une formation générale dans le sens de formation fondamentale.
- Que les cours disciplinaires soient maintenus dans le programme de Sciences humaines au collégial dans le cadre d'une « approche programme » fondée sur l'interdisciplinarité. Que la définition des compétences en sciences humaines soit fondée sur l'intégration des savoirs (savoir, savoir être, savoir-faire) propres à chaque discipline et communs au programme.

**2. Partagez-vous l'idée de situer les programmes du collégial dans une perspective de continuité avec ceux du secondaire et de l'université, ce qui suppose l'harmonisation avec ces deux ordres d'enseignement voisins pour la détermination de la structure des curriculums et du contenu des programmes? Cette proposition vous paraît-elle réalisable? Par quels moyens? (p. 53)**

Dans la perspective de mettre l'accent sur la formation fondamentale à tous les niveaux d'enseignement, il nous apparaît primordial d'instaurer un véritable arri-

mage entre le secondaire, le collégial et l'universitaire, arrimage qui engagerait les premiers intéressés, soit les professeur(e)s des différents niveaux.

Il importe d'ailleurs de souligner que l'harmonisation est amorcée, du moins entre le collégial et l'universitaire, et que nous pouvons tabler sur certains acquis dont nous ferons état ici. Ces acquis peuvent en effet indiquer la voie d'une harmonisation encore meilleure. Nous indiquerons aussi les obstacles que celle-ci rencontre.

Depuis 1990, un « Comité arrimage sociologie Cégeps-universités » regroupe des professeurs des deux ordres et a pour mandat non seulement d'harmoniser les programmes des deux niveaux mais aussi d'établir une collaboration en ce qui concerne les méthodes pédagogiques ou encore la réalisation et la diffusion de recherches.

Les acquis du Comité arrimage sociologie ont guidé la mise sur pied de deux types de comités au sein du Comité d'arrimage des collèges et universités à Montréal (CACUM) :

- d'une part, le Comité d'arrimage des programmes de sciences humaines à Montréal (CSHM), dont le mandat est de « favoriser à Montréal la continuité des formations entre les programmes d'études préuniversitaires en sciences humaines et les programmes de baccalauréat auxquels il prépare les étudiants selon le concept de deux plus trois »;
- d'autre part, des Comités disciplinaires en sciences humaines à Montréal, dont le mandat est de « favoriser les échanges entre les professeurs de chaque discipline de sciences humaines des collèges et des universités dans le but de mieux arrimer l'enseignement préuniversitaire et universitaire (1er cycle) dans chaque discipline ».

De façon plus informelle mais tout aussi fructueuse, des rencontres ont été organisées entre l'Association des anthropologues du Québec et le département d'anthropologie de l'université Laval.

### Recommandation:

- L'harmonisation entre le collégial et l'universitaire devrait s'inspirer des acquis déjà obtenus et reposer en priorité sur les professeur(e)s des deux ordres d'enseignement.

### Quels sont ces acquis sur lesquels nous pouvons maintenant tabler?

Les rencontres du Comité arrimage sociologie ont permis une révision des programmes de premier cycle en sociologie dans les universités du Québec à la lumière du nouveau programme de sciences humaines au collégial mis sur pied depuis l'automne 1991. Organisés par le Comité arrimage dans le cadre des sessions de perfectionnement de l'Association des professeurs et professeures de sociologie des collèges (APPSC), des ateliers interordre ont aussi permis de discuter plus précisément des cours de méthodologie, qui font maintenant partie du tronc commun du programme de Sciences humaines au collégial, ainsi que du cours d'entrée en sociologie au collégial.

Un concours « Sociologie-UQAM » a de plus été instauré. S'adressant aux élèves de sciences humaines au collégial, il a pour effet de sensibiliser des professeurs universitaires aux exigences pédagogiques de l'enseignement de la sociologie au collégial et au niveau, souvent remarquable, que ces élèves peuvent atteindre dans leurs écrits.

Du côté de l'anthropologie, ce sont les cours de méthodologie qui ont fait plus particulièrement l'objet de discussions, là aussi afin d'harmoniser les cours de premier cycle avec la réforme collégiale.

L'un des effets de ces échanges concerne donc les cours de méthodologie au premier cycle qui peuvent maintenant tenir compte des acquis du collégial. Les professeurs du premier cycle constatent en effet une nette amélioration chez les finissants et finissantes du collégial qui ont suivi les cours de méthodologie de même

qu'un écart sensible avec ceux et celles qui, ayant fait un autre programme au collégial, ne les ont pas suivis.

### Recommandation :

- Tout élève qui désire s'inscrire dans un programme universitaire de sciences humaines devrait avoir suivi les deux cours de méthodologie faisant partie du programme de Sciences humaines au collégial. Ces cours deviendraient les seuls préalables à l'inscription dans un des programmes universitaires de sciences humaines.

Si nous considérons de façon plus particulière la formation universitaire en enseignement au primaire et au secondaire, qui recrute majoritairement des diplômés en sciences humaines au collégial, certains acquis sont cette fois restés dans l'ombre. Puisque tout reconnaît l'importance de la formation du personnel enseignant en ce qui concerne les rôles sociaux de même que les relations interculturelles, soulignons que ce type de formation est déjà amorcé au collégial. Il y aurait donc lieu de mieux harmoniser à ce sujet les deux ordres d'enseignement.

### Recommandations :

- Les acquis de l'arrimage entre les cours de sociologie et d'anthropologie au collégial et ceux à l'université devraient servir de modèle d'interrelation entre le programme de sciences humaines au collégial et les programmes de formation en enseignement.
- Les enseignants et enseignantes qui n'ont pas eu une formation en sciences humaines au collégial devraient avoir accès à un recyclage, surtout en ce qui concerne le nouveau contexte, dans lequel s'exercent les rôles sociaux, et les défis posés par les relations interculturelles.

Certains obstacles devront de plus être levés si l'on veut mener à bien l'harmonisation entre les trois niveaux d'enseignement. Si nous considérons notamment le premier cycle universitaire, nous endossons le diagnostic de « parent pauvre du système » déjà porté par la Commission. Plus précisément, l'instabilité du personnel enseignant à ce niveau nous apparaît comme un frein important à l'harmonisation entre les ordres collégial et universitaire. Il en est ainsi quand il s'agit d'assurer la continuité dans les contenus de cours de même que dans l'encadrement pédagogique. À notre avis, le décrochage dès la première année universitaire peut être rattaché à cette situation.

Quant à l'harmonisation avec le niveau secondaire, tout reste à faire, du moins en ce qui concerne les sciences humaines. Depuis la réforme effectuée au programme collégial de sciences humaines, l'on entend souvent dire que la « marche est maintenant trop haute » pour de nombreux finissants et finissantes du secondaire. À notre avis, il est urgent de réviser le niveau d'exigences au secondaire, notamment en ce qui concerne la méthodologie du travail intellectuel. Cette révision devrait être faite en impliquant les professeur(e)s des deux niveaux d'enseignement. Elle permettrait de plus au collégial de jouer véritablement son rôle de niveau préuniversitaire plutôt que de pallier aux lacunes laissées par le secondaire.

### Recommandation :

- L'harmonisation entre le secondaire et le collégial devrait concerner prioritairement les professeur(e)s des deux niveaux et favoriser, au niveau secondaire, une meilleure préparation à des études préuniversitaires et ce, surtout en ce qui concerne la méthodologie du travail intellectuel.

Nous sommes de plus préoccupés d'établir une harmonisation avec certains cours du niveau secondaire puisant directement ou indirectement leurs contenus dans des disciplines des sciences humaines. Nous pensons plus particulièrement aux cours d'Enseignement moral et religieux, de Formation personnelle et sociale, et d'Études et choix de carrière. Toujours dans l'optique d'une formation fondamentale, ces cours devraient assurer une première initiation des élèves aux enjeux sociaux qui se posent actuellement, notamment en ce qui concerne la diversité des rôles sociaux de même que le pluralisme ethnique au Québec.

**Recommandation :**

- Que les cours de niveau secondaire utilisant directement ou indirectement des contenus puisés aux sciences humaines soient révisés en collaboration avec les professeur(e)s de sciences humaines au collégial. Les comités disciplinaires en sciences humaines de CACUM pourraient servir de guide à cette harmonisation.

**3. Y a-t-il lieu de déterminer des profils de sortie généraux pour le collégial dans lesquels s'inscriraient les différents programmes? (p. 53)**

N'ayant pas réussi à nous entendre sur le sens de « profil de sortie généraux », nous avons renoncé à répondre à cette question. Il y aurait donc lieu d'en préciser la signification...

**4. Est-il toujours pertinent d'allier, dans les curriculum, formation générale et formation à caractère technique? Si oui, comment pourrait-on mieux le faire? (p. 53)**

Nous croyons à l'importance de la formation générale dans les programmes techniques : c'est ce qui assure l'enrichissement du bagage culturel si essentiel à tout citoyen et citoyenne de même que la polyvalence et les capacités d'adaptation à diverses situations personnelles et de travail. C'est aussi une originalité que nous envient d'autres pays, comme le montrent les visites fréquentes de spécialistes de l'éducation de l'Europe, de l'Afrique et même d'Asie. Il ne faudrait pas l'abandonner au moment où d'autres rêvent de nous imiter...

Les cours de sociologie et dans certains cas d'anthropologie qui, jusqu'ici ont été intégrés aux programmes techniques ont aussi joué ce rôle de formation générale tout en répondant directement aux besoins de la formation technique. En ce sens, ils pourraient servir de modèles d'adaptation de la formation générale à la formation technique. Des professeur(e)s de sociologie et d'anthropologie ont participé aux comités programmes des départements techniques et développé des collaborations fructueuses avec les professeur(e)s de ces derniers.

Ces acquis sont toutefois menacés par la redéfinition des programmes techniques en terme de compétences. Certes, cette redéfinition a l'avantage de répondre davantage aux besoins du marché du travail et les professeur(e)s de sociologie et d'anthropologie partagent cet objectif. Mais elle entraîne aussi l'effet pervers d'exclure toute référence à une discipline déterminée, ce qui instaure une concurrence entre les disciplines dites « de service » de même qu'entre ces dernières et les départements maîtres d'oeuvre des programmes techniques. Cette situation risque d'effacer les acquis des concertations antérieures et elle nuit à une nouvelle concertation qui s'avère pourtant essentielle.

**Recommandations :**

- Que la formation à caractère technique soit alliée à la formation générale dans les programmes techniques afin de favoriser l'autonomie et la polyvalence des finissants et finissantes de ces programmes.
- Que la redéfinition des programmes techniques en termes de compétences axées sur le marché du travail tienne compte de l'apport spécifique de chaque discipline dite « de service » tant dans la formation à caractère technique que dans la formation générale des élèves inscrits à ces programmes.

**À L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**

**3. Quels sont les moyens à privilégier pour assurer une articulation efficace de la contribution des disciplines au sein des programmes? (p.55)**

Nous ne comprenons pas la signification de « l'articulation de la contribution des disciplines au sein des programmes » dans la mesure où ces derniers sont spécialisés.

**4. Doit-on veiller à ce que les activités de recherche aient des retombées sur la formation? Si oui, comment pourrait-on assurer ce réinvestissement? (p. 55)**

Nous tenons à rappeler que plusieurs des activités de recherche universitaires ont déjà des retombées sur la formation, comme nous l'avons mentionné à la question 5 du chapitre 1. Ajoutons que non seulement les étudiants et étudiantes de maîtrise et de doctorat sont nombreux à être intégrés à des équipes de recherche mais que cela leur permet d'acquérir une expérience irremplaçable qui les prépare pour le marché privé du travail.

Par ailleurs, au niveau collégial, l'activité de recherche qui, pourtant, peut servir de ressource pour les professeur(e)s, est bien peu valorisée. Les recherches pédagogiques dont plusieurs sont faites par des professeur(e)s des sciences humaines, devraient être favorisées et diffusées davantage, car elles constituent un atout majeur pour l'enseignement et, plus particulièrement, pour la formation du personnel enseignant. De même, les recherches en sociologie et en anthropologie, tant au niveau collégial qu'à l'université, pourraient être encouragées et mieux servir à l'enseignement. Nous pensons notamment aux recherches portant sur les mutations sociales et les rôles sociaux, sur les enjeux contemporains, sur l'ethnocentrisme et les relations interculturelles, sur le racisme et les interventions anti-racistes.

Cela suppose un décloisonnement entre les chercheurs et chercheuses et les professeur(e)s engagés dans la formation du personnel enseignant. Ce décloisonnement pourra se faire à la faveur de la mise en place des comités d'arrimage entre les ordres collégial et universitaire en ce qui concerne la formation du personnel enseignant, ce qui stimulera en outre l'élaboration de nouvelles recherches encore mieux adaptées à cette formation. De plus, les diverses associations regroupant les chercheurs pourraient jouer un rôle de relais, du moins pour faire connaître les recherches.

**Recommandations :**

- Que dans la perspective d'une harmonisation entre le collégial et l'universitaire, soient rééquilibrées les fonctions de recherche entre ces deux ordres.
- Que dans les structures assurant un arrimage entre le collégial et l'universitaire, soient favorisées les échanges entre les professeur(e)s engagés dans la formation du personnel enseignant et les chercheurs et chercheuses dont les recherches portent sur des sujets utiles à cet enseignement.

**■ À PROPOS DE LA DYNAMIQUE PÉDAGOGIQUE**

**6. Est-ce qu'on peut augmenter la quantité de travail scolaire exigée de la part des élèves? Devrait-on solliciter davantage la participation des élèves en matière d'apprentissage? (p. 71)**

Cette question nous permet de conclure notre intervention en insistant sur le caractère bénéfique de la réforme du programme de sciences humaines, réforme qui s'est traduite par une augmentation de la quantité de travail scolaire exigée des élèves suite à la redéfinition des contenus de cours de même qu'à l'ajout de deux cours de méthodologie et d'un cours d'intégration à la fin du programme. Car, comme on l'a aussi mentionné précédemment, ces changements ont favorisé un meilleur arrimage avec le niveau universitaire et ont apporté le surcroît de sérieux qui semblait manquer aux sciences humaines ou dont on leur faisait injustement reproche.

Cependant, cette augmentation du travail s'est heurtée parfois à des réticences de la part des élèves, surtout s'ils comptaient sur un programme « facile et peu exigeant » pour investir davantage dans un travail rémunéré, travail dont, il faut bien le dire, plusieurs ne peuvent se passer compte tenu de la situation économique de leur famille ou de leurs rapports conflictuels avec celle-ci. Une fois de plus, on est renvoyé à la situation précaire des jeunes dans notre société...